

Entre EN COMPANY, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le numéro 538 350 216 R.C.S., dont le siège social est situé au 7, bd Saint-Louis, 43000 Le Puy-en-Velay, ci-après désignée « **En Company** »,

Et la personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle souhaitant adhérer à la plateforme de communication www.siliconvelay.com, ci-après désignée le « **Candidat** »,

Préambule :

En Company a souhaité développer un espace collaboratif dédié aux entrepreneurs de la Haute-Loire afin de valoriser la volonté d'entreprendre et la créativité des acteurs du département. En Company a ainsi créée la « Silicon Velay », étant précisé qu'En Company est titulaire des droits sur la marque Silicon Velay, déposée auprès de l'INPI.

Pour ce faire, En Company a mis en place et exploite une plateforme électronique de communication collaborative à l'adresse www.siliconvelay.com (ci-après, la « **Plateforme** ») afin de créer une synergie entre les acteurs économiques et sociaux du Grand Velay adhérents à la Plateforme (ci-après, les « **Adhérents** ») en leur offrant un support de communication pour leur propre entreprise.

L'objectif est de permettre à l'Adhérent d'associer son activité et son image de façon structurelle et permanente à la Silicon Velay par la création d'un espace personnel sur la Plateforme (ci-après, un « **Espace AnimAteur** »). L'Adhérent peut utiliser son Espace AnimAteur afin de communiquer sur son activité professionnelle dans le respect du Manifeste de la Silicon Velay (ci-après, le « **Manifeste** ») et des Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « **Conditions d'Utilisation** »).

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « **Les Conditions Générales d'Adhésion** » ou « **CGA** ») régissent les relations entre En Company et le Candidat relatives aux conditions d'adhésion à la Plateforme (ci-après, l'« **Adhésion** ») et de renouvellement de son Adhésion. Sauf accord écrit, exprès et préalable d'En Company, seules les Conditions Générales d'Adhésion sont applicables à l'Adhésion du Candidat à la Plateforme et prévalent sur tout autre document émanant éventuellement du Candidat.

Article 2 : Conditions préalable à l'Adhésion à la Plateforme

Pour prétendre adhérer à la Plateforme, le Candidat doit respecter les conditions suivantes :

- Le Candidat à l'Adhésion doit exercer une activité professionnelle ou avoir pour fonction de représenter une activité professionnelle ou une branche d'activité professionnelle (le cas échéant, en justifiant d'avoir obtenu l'accord des autres membres de cette branche d'activité) ;
- Le Candidat à l'Adhésion doit exercer cette activité professionnelle dans le périmètre géographique du département de la Haute-Loire.

Article 3 : Modalités d'Adhésion

3.1. La Demande d'Adhésion

Aux fins d'Adhésion, le Candidat doit adresser une demande d'adhésion (ci-après, la « **Demande d'Adhésion** ») à En Company accompagnée d'une présentation de son activité professionnelle, des raisons qui l'incitent à solliciter son Adhésion, ainsi que, le cas échéant, de l'identité de l'Adhérent qui parraine sa candidature. Il doit adresser sa Demande d'Adhésion à l'adresse e-mail suivante : contact@siliconvelay.com.

A réception de la Demande d'Adhésion du Candidat, En Company vérifie que le Candidat respecte les conditions préalables à l'Adhésion définies à l'article 2 des CGA. Le cas échéant, En Company convie le Candidat à un rendez-vous aux fins de formaliser son adhésion à la Plateforme (ci-après, le « **Rendez-vous d'Adhésion** »).

3.2. Le Rendez-vous d'Adhésion

Le Rendez-vous d'Adhésion est l'occasion pour le Candidat de rencontrer les créateurs de la Plateforme qui lui exposeront l'esprit qui préside au projet de la Silicon Velay. Pour ce Rendez-vous d'Adhésion, le Candidat doit se munir de :

- L'Extrait K-bis ou SIRENE de l'entreprise.

L'ensemble des documents contractuels seront remis au Candidat lors de ce Rendez-vous d'Adhésion.

A l'issue de ce Rendez-vous d'Adhésion, En Company adressera au Candidat une facture (ci-après, la « **Facture** ») relative au paiement de la cotisation annuelle (ci-après, la « **Cotisation** »).

L'Adhésion du Candidat et la création de son Espace AnimAteur sont subordonnées à l'acceptation sans réserve des Conditions d'Utilisation et du Manifeste ainsi que du règlement de la Cotisation conformément aux dispositions de l'article 4.1 des CGA.

Article 4 : Conditions financières

4.1. Cotisations

En Company adresse au Candidat, en même temps que l'accusé de réception de la Demande d'Adhésion, la Facture relative au paiement de la Cotisation. La Cotisation est exigible dès réception de la Facture. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

L'Adhésion effective (ci-après, l'« **Adhésion Effective** ») du Candidat est subordonnée à l'encaissement effectif de la Cotisation par En Company ainsi qu'à l'acceptation pure et simple, sans réserve des Conditions d'Utilisation et du Manifeste par l'Adhérent.

L'Adhésion est soumise, chaque année, au paiement de la Cotisation d'un montant de 9,99 € HT par mois soit 119,88 € HT par an.

Le paiement de la Cotisation est valable pour une année, de date à date, à compter de l'encaissement effectif par En Company du règlement de l'Adhérent. En Company adresse à l'Adhérent, annuellement, un appel de cotisation (ci-après, l'« **Appel de Cotisation** ») à régler au plus tard à la date d'anniversaire de son Adhésion Effective.

Sauf disposition contraire, le paiement de la Cotisation est exigible à réception de l'Appel de Cotisation. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

4.2. Défaut de paiement à échéance

Le défaut de paiement de la Facture et des Appels de Cotisation emporte l'application, de plein droit, sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard égales au taux légal majoré de trois (3) points. Cette pénalité sera applicable pour chaque période de trente (30) jours de retard, toute période commencée étant due intégralement.

A défaut de paiement d'un Appel de Cotisation, même partiel, dans un délai de trente (30) jours à compter de son exigibilité, En Company aura la faculté de suspendre la mise en ligne de l'Espace AnimAteur de l'Adhérent jusqu'au complet règlement du prix. En outre, tout défaut de paiement d'un Appel de Cotisation, même partiel, dans un délai de trente (30) jours à compter de son exigibilité, l'Adhérent sera tenu de payer à nouveau le Droit d'Entrée.

Article 5 : Durée de l'Adhésion

5.1. La Plateforme est accessible par tout Adhérent régulièrement inscrit pour une durée déterminée d'un (1) an, tacitement renouvelable, sous réserve du paiement régulier et à échéance de ses Cotisations, conformément à l'article 4 des CGA.

5.2. L'adhérent qui souhaite ne pas renouveler son Adhésion à la Plateforme doit prévenir En Company, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse visée en tête des présentes, de son intention de ne pas renouveler son Adhésion au moins un (1) mois avant la date d'exigibilité de sa Cotisation. A défaut, l'Adhérent sera tenu au paiement de la Cotisation pour l'année suivante.

5.3. Dans l'hypothèse où En Company identifie un quelconque manquement aux dispositions des Conditions d'Utilisation, du Manifeste ou des CGA s'agissant notamment du paiement de la Cotisation, En Company aura le droit de suspendre la mise en ligne de l'Espace AnimAteur, fermer l'Espace AnimAteur de l'Adhérent, suspendre son droit d'utiliser certaines fonctionnalités de la Plateforme ou de résilier le contrat d'Adhésion de l'Adhérent, à tout moment et sans préavis, sans que la responsabilité d'En Company ne puisse être engagée.

5.4. En cas de résiliation, pour quelque motif que ce soit, la Cotisation qui a été réglée par l'Adhérent pour l'année en cours reste acquise à En Company, sans préjudice de tout dommage-intérêt.

Article 6 : Espaces Publicitaires

En Company propose sur la Plateforme, des espaces publicitaires (ci-après, les « **Espaces Publicitaires** »).

Toute entreprise, Adhérente ou non à la Plateforme, peut acheter de l'Espace Publicitaire auprès d'En Company à fin de diffusion de messages publicitaires sur la Plateforme (ci-après, les « **Messages Publicitaires** ») en contrepartie du paiement d'un prix, conformément aux Conditions Générales de Vente d'Espace Publicitaire accessibles sur la Plateforme.

Article 7 : Données personnelles

Le Candidat à l'Adhésion est informé que la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant sont nécessaires pour traiter sa Demande d'Adhésion. En Company est responsable et destinataire du traitement.

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Candidat dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Le Candidat peut exercer ses droits par e-mail adressé à contact@siliconvelay.com.

Article 8 : Dispositions générales

Les Conditions Générales d'Adhésion sont soumises au Droit français.

Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties quant à l'application ou à l'interprétation des Conditions Générales d'Adhésion sera soumise aux juridictions du ressort de Paris.